



Harcèlement d'une voisine

Par crln95

Bonjour à tous,

Je suis dans une situation délicate. J'ai acheté mon appartement en novembre 2019, dans un immeuble de ville où il y a 4 appartements, 1 par étage. Sur les 4 appartements, 2 sont habités (le mien et celui de cette voisine). (je vis seule).

Ma voisine du dessous me fait vivre un enfer depuis que je suis arrivée, j'ai bien tenté de communiquer avec elle pourtant mais rien y fait.

Celle-ci occupe à titre gratuit l'appartement de sa mère depuis presque 40 ans et donc connaît bien l'immeuble et la ville dans laquelle nous habitons.

Depuis 2019, 1 semaine après la signature chez le notaire nous nous sommes rencontrées et avons fait les présentations. Nous avons échangé les numéros, je n'avais aucune arrières pensées à ce moment là.

Puis, deux semaines plus tard, les ennuis ont commencé. Elle me dit dans un premier temps que mon appartement est squatté (oui, je n'y habitais pas pour le moment) qu'il faut que je vienne pour dégager les personnes. Elle entend des coups de marteau et plusieurs personnes dans l'appartement.

Je m'y rends en urgence, et il n'y a personne. Je me rends compte qu'elle n'a pas toute sa tête.

Suite à cet évènement je réussis à contacter la propriétaire de l'appartement qui est sa mère. Elle m'indique que sa fille est handicapée depuis qu'elle est ado et qu'elle souffre de souffrances psy (elle n'a pas de tutelle, vit en autonomie).

Puis petit à petit elle me fait des phases où elle sent des odeurs qui proviennent de mon appartement, des odeurs d'excréments, de la pisse, fumée de cannabis etc. Tout ceci est faux.

Régulièrement elle m'envoie des messages pour se plaindre de bruits qui la réveille à 4h du matin précisément. L'isolation n'est pas au top mais la nuit je dors comme tout le monde, ou bien ça m'arrive de ne pas être là du tout car je travaille de nuit de temps en temps, ou je suis de sortie

Je sais qu'il n'y a personne chez moi et elle entend des bruits ...

Pareil, elle se plaint quand je suis au téléphone chez moi ou quand je mets la télé. Bien sur, je ne suis pas là à crier au téléphone ou à mettre le volume à fond. J'entends qu'elle puisse peut être souffrir du bruit (s'il y en a) mais je suis aussi chez moi, faire du bruit modérément me paraît donc "normal".

J'ai toujours essayer de comprendre son comportement et d'être assez conciliante par rapport à ses problèmes psy mais dernièrement j'ai eu le coup de grâce et je ne sais plus quoi faire.

Il y a quelques jours, je rentre du travail, donc dans la soirée (19h30), puis 15 min plus tard, les pompiers arrivent dans l'immeuble. Ils montent, descendent les escaliers, un va et vient. Il reste dehors avec cette voisine pendant 20 min. Puis un autre camion de pompier arrive et bloque l'ensemble de notre rue (sens unique). Personne ne m'indique quoi que ce soit, je ne m'inquiète pas plus que ça.

Les pompiers partent au bout de 10 min et réouvre la rue.

Puis, 20 min plus tard, un camion de GRDF arrive devant notre immeuble pour effectuer des vérifications.

Le monsieur se rend directement chez la voisine qui est à l'origine des appels (pompiers et GRDF). Il se fait embrouiller par celle-ci, nous sommes en plein été, les fenêtres sont ouvertes et j'entends tout. Elle se plaint de moi encore une fois, elle dit que je l'embête toutes les nuits à 4h du matin à ce monsieur, qui, le pauvre, en avait rien à faire je pense de ces histoires.

Elle lui indique que les pompiers n'ont pas voulu aller à l'étage vérifier le gaz (chez moi), ni dans les caves. Pour information, je suis tout électrique chez moi et il n'y avait aucune odeur de gaz dans l'immeuble quand je suis arrivée.

Puis 10 min plus tard ce monsieur toque à ma porte pour faire des vérifications, il s'est bien rendu compte du personnage qu'était ma voisine. Il constate que je n'ai plus d'arrivée de gaz. RAS.

Puis de nouveau 5 min plus tard il revient pour me demander si la bonbonne de gaz présente dans ma cave était encore là. Alors oui, j'avais bien une bonbonne, jetée depuis 1 an, laissée par les anciens locataires. Je comprends alors que

toute cette mascarade était en fait pour moi. Elle avait dans le temps, fouillé ma cave (qui fermait mal) et avait effectivement vu cette bonbonne.

Je lui avais dit il y a quelques temps aussi que je n'avais pas de gaz.

Cette dernière histoire m'a énervée au plus haut point et j'ai décidé de monter un dossier pour aller porter plainte. J'ai récupéré les textos, messages vocaux et video de tout ce qu'elle a pu me faire, c'est clairement du harcèlement fréquent et je commence à en avoir marre, de subir à chaque fois ces sauts d'humeur.

Elle a également envoyé un de ces amis pour me dire d'arrêter de faire du bruit la nuit. J'apparente ça à de l'intimidation en plus de tout le harcèlement que je subis.

Pouvez vous m'aider? connaissez vous des cas similaires?

Je sais que déposer une plainte contre une personne handicapée est peut être voué à l'échec mais, existe-t-il des solutions pour ce genre de cas de figure?

Je vous remercie pour toutes les futures réponses

Par kang74

Bonjour

Au moins vous savez pourquoi la personne a vendu et pourquoi vous êtes seuls dans cet immeuble avec elle .

Vous allez porter plainte : déjà parce que son handicap n'est peut être pas reconnu, ensuite parce que cela n'excuse pas tout et que cela laisse une trace .

Ce n'est pas parce qu'on a une maladie psychiatrique qu'on a un trouble de discernement H24 .

De plus si elle a besoin de soins, les services sociaux peuvent l'aider à se prendre en charge: on ne peut pas obliger une personne à se soigner à moins que cela lui fasse courir un danger, à elle ou à des tiers = cela peut paraître une bonne chose qu'on puisse évaluer les deux .

Je rappelle aussi que le propriétaire du logement est aussi responsable des actions de ceux qu'il héberge.

Une information des faits en recommandant lui demandant de faire cesser ces troubles de jouissance me paraît aussi judicieux .

Vous pouvez vous retourner contre sa mère .

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31522]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31522
[/url]

Par crln95

Bonjour,

Merci pour cette réponse !

L'ancienne propriétaire n'a jamais habité dedans, que des locataires.

Dans tous les cas, si je me retourne contre sa mère, cela ne changera rien. Le jour où elle décède, l'appartement reviendra dans tous les cas à sa seule et unique fille. Elle me l'a elle-même dit.

C'est pour ça que je me pose la question, est ce qu'il y a d'autres recours?

C'est à dire: s'assurer qu'elle a bien un suivi psy, si elle doit être mise sous tutelle.

Par Jo88666

Bonjour,

Comment évolue ce conflit avec votre voisine ? Avez vous toujours besoin d'aide ?

Par Jo88666

Bonjour,

Comment évolue ce conflit avec votre voisine ? Avez vous toujours besoin d'aide ?